



Traité Baba Batra

Michna 4 - Chapitre 9

הָאֲחִים הַשּׁוֹתְפִים
שֶׁנֶּפֶל אֶחָד מֵהֶן לְאִמּוֹת,
נֶפֶל לְאִמָּע.
חָלָה וְנִתְרַפָּא, נִתְרַפָּא מִשְׁלַעֲצָמוֹ.
הָאֲחִים שֶׁעָשׂוּ מִקְצָתָן שׁוֹשְׁבֵינֹת בְּחֵי הָאֵב,
חֲזָרָה הַשּׁוֹשְׁבֵינֹת, חֲזָרָה לְאִמָּע,
שֶׁהַשּׁוֹשְׁבֵינֹת נִגְבִּית בְּבֵית דִּין.
אֲבָל הַשּׁוֹלֵחַ לְחִבְרוֹ כְּדִי יֵינן וְכִדִּי שָׁמֹן,
אֵינָן נִגְבִּים בְּבֵית דִּין,
מִפְּנֵי שֶׁהֵן גְּמִילוֹת חֲסָדִים.

Si l'un des frères ayant une part de l'héritage est appelé à un service public, il est appelé pour le compte de tous.
[Si l'un d'entre tombe malade] et guérit, il se guérit pour son compte. Si quelques- uns des frères, du vivant du père ont fait, en tant que camarades de noce des cadeaux, et un tel cadeau revient [réciproquement], il fait retour au compte commun, car le cadeau de mariage peut être requis par le tribunal. Mais si quelqu'un envoie à son prochain des cruches de vin et d'huile, il ne peut requérir [l'équivalent] par le tribunal, parce que cet envoi est considéré comme acte de bienfaisance.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions